

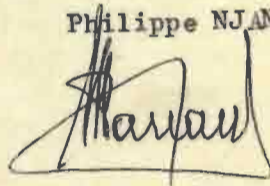
Note au Directeur Général.

La création d'un département de Médecine sportive à BUTARE ne serait pas précautionnée mais il faut nous mettre en tête qu'il serait très difficile de pourvoir cette spécialité en professeurs médecins sportifs dans la mesure où même en Occident, ce genre de médecins semble un peu rare. Dans l'immédiat, il faudrait plutôt penser à se demander que des bourses de stages sinon de formation spéciale en médecine sportive. Les formés combleront le vide dès leur retour. De plus, si les centres médico sportifs s'obtenaient, ce serait une très bonne chose, et le plus pressant, je crois être à BUTARE et KIGALI de par la quantité de sportifs à desservir. GISENYI et RUHENGURI viendraient en second lieu

Division Sports

Le document préparé par
les Drs RWASHAMUKO, SEBUTARARA
et KARERERA comprend
six points.
Il serait utile de formuler
des observations sur chacun de
ces 6 points pour montrer que
le dossier a été examiné
en profondeur.

Philippe NJANGWE.-



6/5/82

Kigali, le 22/04/1982.

DG Sports
avis éventuels
20/04/82

KAREMERA
pour examen
et avis
25/5/82

entrée :	<i>29/4/82</i>
Classement :	<i>21/5/82</i>

Monsieur le Ministre de la Santé
Publique à
K I G A L I.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre
N° 14/1303/5.11/82 du 2 Avril 1982, nous avons l'honneur de vous
transmettre en annexe nos avis et considérations sur la Recommandation
N° 80-006/ T R / C . S . S . A . du Conseil Supérieur du Sport en
Afrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de notre haute considération.

Docteur MUGEMANGANGO Jean Baptiste. Docteur SEBUHARARA Vincent. Docteur KAREMERA Céléstin.

[Signatures]

G.P.I :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à K I G A L I.
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports à K I G A L I.

AVIS ET CONSIDERATIONS SUR LA RECOMMANDATION

N° 80- 006/ T R /CSSA.

α - DE LA CREATION D'UN DEPARTEMENT DE MEDECINE SPORTIVE.

Vu que les Autorités Nationales encouragent de plus en plus le Sport au Rwanda et que de part ailleurs l'Institut Supérieur d'Éducation Physique et des Sciences du Sport au Rwanda n'est pas encore mis sur pied, on pourrait envisager la création d'un Département de Médecine Sportive au sein de la Faculté de Médecine.

λ - DE LA CREATION DES CENTRES MEDICO - SPORTIFS NATIONAUX .

Etant donné que le Sport prend une grande importance au sein de notre Société et qu'il comporte beaucoup de risques pour nos Sportifs, il serait souhaitable de créer des Centres Médico-Sportifs bien équipés en Matériels et en Médicaments.

Ces Centres se trouveraient au sein des Hôpitaux et en priorité à Kigali, Butare et Gisenyi qui sont les mieux indiqués du fait que c'est là où se déroulent le plus souvent les manifestations sportives.

- DE L'INFORMATION - FORMATION ET RECYCLAGE.

Pour rester toujours à la hauteur des problèmes Médico-Sportifs, l'organisation de l'Information de la Formation et des Stages de Recyclages aussi bien à l'intérieur du Pays qu'à l'Étranger, des Conseillers Médicaux s'avèrent prioritaire.

α - DU CONTROLE MEDICO-SPORTIF.

Afin de prévenir les accidents qui surviennent souvent au cours des entraînement et des Manifestations, un contrôle régulier des sportifs s'impose.

κ - DE LA CREATION DES ASSOCIATIONS NATIONALES ET DES UNIONS ZONALES DE MEDECINE SPORTIVE.

Considérant les problèmes sanitaires inhérent au Sport, des créations des Associations nationales et des Unions Zonales devant étudier, s'informer mutuellement et résoudre ces problèmes Médico-Sportif s'avèrent nécessaire.

κ - DE LA COOPERATION ENTRE LA CONFEDERATION DE LA MEDECINE SPORTIVE ET LES COMMISSIONS MEDICALES LOCALES.

Pour la Protection et la promotion de la Santé des Sportifs, la Coopération franche entre la Confédération de la MEDECINE SPORTIVE et les Commissions Médicales de Chaque Confédération est de Grande utilité.

REPUBLIQUE RWANDAISE



Handwritten initials

Kigali, le - 2 AVR. 1982

N° 14/1303/S.11/82

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
B. P. 84 - KIGALI

- Docteur SEBUHARARA Vincent
- Docteur MUGEMANEANGO Jean Baptiste
- Docteur KAREMERA Celestin
Médecin au Centre Hospitalier
de KIGALI.

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Traité par _____
 Date entrée : 21/4/82
 N° Classement : 1757/14/8007

Handwritten notes:
 DG Sports
 M. Lamine
 08/04/82

Monsieur le Médecin,

J'ai l'honneur de vous transmettre la photocopie de la lettre circulaire adressée à tous les Pays Membres du C.S.S.A., toutes les confédérations sportives et toutes les zones de développement sportif par le Conseil Supérieur du Sport en Afrique en vous demandant de bien vouloir me donner vos avis et considérations sur cette requête concernant la promotion de la Médecine Sportive dans les Pays Membres du C.S.S.A.

Le Ministre de la Santé Publique
 Dr. MURAHILI Idéphore.

C.P.L.H.

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse KIGALI.

REPUBLIQUE RWANDAISE



cl

Kigali, le - 2 AVR. 1982

N° 14/1303 /5.11/82

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
B. P. 84 - KIGALI

- Docteur SEBUHARARA Vincent
- Docteur MUGEMANGANGO Jean Baptiste
- ✓ Docteur KARENERA Célestin
Médecin au Centre Hospitalier
de KIGALI.

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Médecin,

J'ai l'honneur de vous transmettre la photocopie de la lettre circulaire adressée à tous les Pays Membres du C.S.S.A., toutes les confédérations sportives et toutes les zones de développement sportif par le Conseil Supérieur du Sport en Afrique en vous demandant de bien vouloir me donner vos avis et considérations sur cette requête concernant la promotion de la Médecine Sportive dans les Pays Membres du C.S.S.A.

Le Ministre de la Santé Publique
Dr. MURAHILI Ildéphonse.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse
KIGALI.

ce

SUPREME COUNCIL FOR SPORT IN AFRICA
CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE
=====

L E T T R E - C I R C U L A I R E

- à : - Tous les Pays Membres du C.S.S.A.
: - Toutes les Confédérations Sportives
: - Toutes les Zones de Développement Sportif.-

O B J E T : Recommandation sur la Médecine Sportive.-

Monsieur,

Suite à, l'adoption que la Résolution n° 80-022/15-CE/CSSA par la 15^e Session ordinaire du Comité Exécutif du CSSA qui s'est tenue les 17, 18, 19 et 20 décembre 1980 à Freetown en Sierra Leone (Freetown), nous vous recommandons avec insistance, de bien vouloir prendre les mesures nécessaires en vue de l'application de la Recommandation n° 80-006/TR/CSSA adoptée par la Table Ronde de Tunis qui s'est tenue du 19 au 22 novembre 1980.

Cette Recommandation lance un appel aux Gouvernements
pour qu'ils encouragent :

- a) - la création dans les Ecoles médicales, d'instituts supérieurs d'Education Physique et de Sciences du Sport, des Départements de Médecine Sportive qui délivrent des diplômes universitaires en biologie appliquée aux Sports;
- b) - la création de Centres Médicaux pour les sports nationaux;
- demande à la Confédération Africaine de Médecine Sportive de :
- a) - d'entreprendre en priorité, l'organisation de l'information, de la formation et du stage de recyclage pour les conseillers médicaux qui ont la charge d'accompagner les délégations sportives ;
- b) - d'attacher beaucoup de prix au contrôle médical des athlètes d'un haut niveau de même qu'en ce qui concerne les disciplines sportives fondamentales.

.../...

- lance un appel :

Aux Gouvernements, aux Confédérations et aux Zones pour qu'ils apportent un soutien au Développement de la Médecine Sportive en Afrique et leur demande à cet effet, de promouvoir à la création des Associations Nationales et des Unions Zonales de la Médecine Sportive.

- souhaite :

qu'une coopération franche et constructive s'instaure entre la Confédération de la Médecine Sportive et les Commissions Médicales de chaque Confédération Sportive.

Vous trouverez ci-jointe, une copie de la Recommandation n°80-006/TR/CSSA pour votre information et pour que vous preniez les mesures adéquates.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P.J. :

- Recommandation n° 80-066/TR/CSSA ;

Amadou Lamine BA.

Secrétaire Général

(sé)